Le 20 avril 2026

Province de Québec
Sainte-Germaine-Boulé
Abitibi-Ouest

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Germaine-Boulé, tenue ce 20e jour d'avril 2026 à 18 h 30.

M. Jaclin Bégin, maire, préside l'assemblée tandis que Mme Claudie Aubin agit à titre de greffière-trésorière.

Sont présents(es) :	M. David Goulet	Mme Valérie Lambert
	M. Frédéric Audet	Mme Mélanie Caron-Croisetière
	M. Marc Vallières	Mme Véronique Leclerc

Constatation du quorum et de la régularité de la séance

La séance ayant été convoquée dans les délais prescrits et le quorum étant satisfait, le maire la déclare ouverte.

R.8843-26 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé M. Frédéric Audet et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

R.8844-26 **Adoption du règlement 275-26 *« Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux »* :**

Sur proposition de M. David Goulet et résolu unanimement que ce conseil adopte le règlement portant le numéro 275-26 et intitulé : *« Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».*

Le règlement mentionné étant dûment inscrit dans le registre des règlements de la municipalité, il fait partie intégrante du présent procès-verbal et a la même valeur que s'il y était entièrement reproduit.

ADOPTÉE

R.8845-26 **Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de Mme Valérie Lambert, il est résolu de lever la réunion. Il est 18 h 37.

ADOPTÉE

Jaclin Bégin, maire — Claudie Aubin, directrice-générale

Je, Jaclin Bégin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.